

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuejols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE

Absents: Lylia JUDON, Renée AMAGAT

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

037 2023

OBJET DE LA DELIBERATION Affectation du résultat de fonctionnement - eau_valuejols

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard AURIERE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -4 885.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	5 679.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	9 539.12
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-10 564.40
Résultat cumulé au 31/12/2022	-4 885.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	



Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

B.DEFICIT AU 31/12/2022	-4 885.26
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-4 885.26

Fait et délibéré à VALUEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 04 avril 2023